



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°973-01-24

OBJET :

Validation du diagnostic territorial du SCOT et annexes

MEMBRES

- EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 11
POUVOIRS : 0

VOTES

- VOIX : 11
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf janvier à seize heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : Claude VIET, Sylvette LE STRAT, Daniel AUDO, Henri LE CORF, Michel POURCHASSE, Michel JARNIGON, Stéphane HAMON, Benoît ROLLAND, Bernard LE BRETON, Joseph LE BOUEDEC, Laurent GANIVET

Était excusé : Guénaël ROBIN

Autres personnes : Francis MORIN, Lucie GUILLAUME, Martine MOREL.

Secrétaire de séance : Stéphane HAMON

Date des convocations : 3 janvier 2024

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la révision du SCOT du pays de Pontivy, le bureau d'étude E.A.U qui accompagne le syndicat mixte du Pays de Pontivy dans sa mission de révision du document, a rédigé, conformément à l'article L141-15 du code de l'urbanisme, les annexes suivantes : diagnostic territorial & enjeux, état initial de l'environnement et l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma. D'autres annexes (justification des choix, justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation) seront complétées, au fil de l'eau, à chaque fin de phases. Par ailleurs, l'ensemble des éléments qui composent les annexes pourront faire l'objet de modifications jusqu'à l'arrêt du document.

Les annexes sont à ce stade composés des éléments suivants :

- Diagnostic territorial
 - o Volet mobilité
 - o Volet habitat
 - o Volet équipement
 - o Volet économie
 - o Volet démographie
- Etat initial de l'environnement
- Analyse de la consommation d'ENAF

Monsieur le Président du syndicat mixte du pays de Pontivy expose les principaux éléments, enjeux et indicateurs, qui composent ces annexes.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical

- VALIDE le diagnostic territorial et les enjeux, l'état initial de l'environnement et l'analyse de la consommation d'ENAF, éléments des annexes du SCOT en cours de révision.

Fait à Pontivy
Le 09 janvier 2024
Le Président,
Claude VIET

